



LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE

N° 4

Coupigny

Se terminant en "Y" comme Auchy-Beuvry-Gouy-Sailly... Coupigny serait une localité d'origine gallo-romaine. L'orthographe en a été modifiée au fil des temps :

CAMPIGNIES-COUPIGNI-COUPIGNY en HERSIN

Une famille a pris ce nom au XII^{ème} siècle.

La "paerie" de Coupigny dépendait de la "châtellenie" de Béthune, "mouvante" du comté d'Artois, comme le village d'Hersin.

La "Châtellenie" était à la fin du XII^{ème} siècle, une circonscription constituée autour du château fort du comte et le centre à la fois administratif, militaire, judiciaire, économique.

Le château était la résidence du châtelain qui avait pour mission de rendre la justice au nom du comte avec l'aide d'un banc d'"échevins", et de faire exécuter les sentences, de convoquer à la guerre les hommes valides, de lever les impôts.

Au moment des croisades, les seigneurs adoptèrent les armoiries. La famille de Coupigny était une branche des Wavrin dont elle portait les armes légèrement modifiées puisque les Wavrin portait d'azur à l'écusson d'argent et les De Coupigny, à l'écusson d'or (armes que nous trouvons dans l'écusson de la ville d'Hersin-Coupigny).

En 1250, le sire de Coupigny figure parmi les "pairs" du château de béthune. Anne, dame héritière de Coupigny apporta en 1315, cette terre en mariage à Jean Mallet, seigneur de Granville. Leurs descendants prirent le nom de Mallet de

Coupigny et conservèrent les armoiries des Coupigny, en y cousant un "chef" à leurs armes.

En 1628, la terre de Coupigny passa dans la maison Berghes par le mariage de Catherine Mallet avec Charles de Berghes St Winock.

En 1631, Philippe IV, roi d'Espagne, cède ses droits de haut justicier à Antoine de Coupigny*. Ce droit passa aux différents seigneurs de Coupigny. Il fut cédé en 1780 au Duc de Sully.

*marie Caron d'Hermin
Le vingt trois febvrier mil sept cent quarante deux
du chef Indume dans le territoire de coupigny d'hermin
d'hermin Jean Baptiste Delabre age de cinquante six ans
cheu marié de marie Jeanne Caron, qui a malheureusement
est tué dans les bois de coupigny le jour précédent
on nous l'avons conduit après les informations et procès
verbales faits par la justice d'hermin et les sermons
ordinaires dans l'église de coupigny ont assisté Jean Baptiste
Gouillart procureur pour office et Philippe Alexis Dhoudain
greffier d'hermin coupigny qui ont attesté par moy sousigné
l'acte précédent verbal des secondes espouses et ont signé
avec moy comme jureté*

Inhumation 23/2/1742

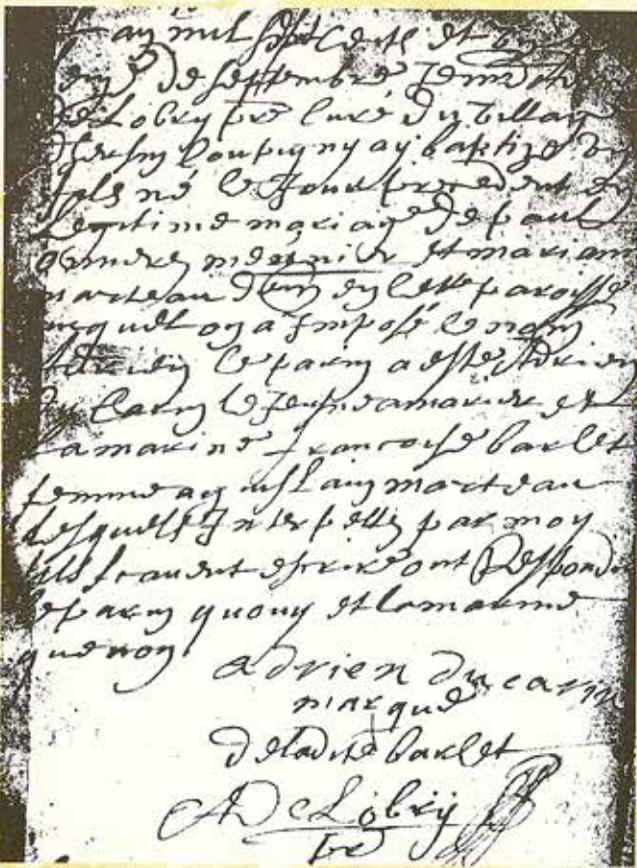
Jean-Baptiste DELABRE âgé d'environ vingt... ans, mari de Marie-Jeanne CARON, malheureusement tué dans le bois de Coupigny, le jour précédent, conduit à l'église après les informations et procès-verbal faits par la justice d'Hersin. Sont présents Jean-Baptiste GOUILLART procureur pour office,

Philippe Alexis DHOUDAIN greffier d'Hersin Coupigny.

Les sires de Coupigny avaient aussi le droit de banalité : en 1570, Jean Héringhier tient pour le sieur de Coupigny, le " moulin à ban " et le four à pain, au hameau de Coupigny.

Avant 1759, date inscrite sur le moulin en pierres blanches qui fut rasé vers 1956, il y avait ce moulin à " ban " dont on ne sait s'il était en briques ou en bois.

Les meuniers recensés avant 1759 furent Antoine Honoré en 1685, Paul Honoré après 1700, François Brassart décédé en 1759, âgé de 50 ans, Albert Defouquelle décédé en 1749 à l'âge de 49 ans



Le 9 septembre 1701

Adrien DELOBRY, curé du village d'Hersin Coupigny, baptise son fils né ce jour du légitime mariage de Paul Honoré MEUNIER et Marianne MARTEAU auquel on a imposé le nom de Adrien (comme le parrain) Adrien DUCARIN sait signer, la marraine appose une croix.

Mouvante : relever de...

Paierie : caisse du trésor public

Châtellenie : seigneurie et juridiction d'un seigneur

Echevin : magistrat municipal avant 1789

Pair : vassal

Vassal : personne liée à un suzerain par l'obligation de foi et hommage

Banalité : usage public et obligatoire d'un objet appartenant au Seigneur

Chef : pièce honorable qui occupe le tiers supérieur de l'écu. Sur le blason, des armoiries ou des signes composent un écu armorial. La science du blason date de l'époque des croisades. A la fin du XIIème siècle, chaque blason de famille devient propriété régulière et transmissible. Sous le nom de blason, on comprend alors les armoiries peintes sur l'écu et aussi les ornements extérieurs (casques, collier...). Les couleurs sont dites métaux (or-argent) ou émaux (azur-sable-orangé-pourpre...). On emploie aussi les fourrures (hermine et vair puis contre hermine et contre vair, vairé...).

Généalogie simplifiée des Sieurs de Coupigny

- I) Jean Mallet époux de Alix de Coupigny
- II) Robert, allié en 1337 à Jeanne du Maisnil
- III) Jean, tué le 26.11.1382 à la bataille de Roosebeck, époux de Marie le Prévost
- IV) Jean, fait chevalier à la bataille de liège le 29.9.1408, épouse Marie d'Avion
- V) Jean, chevalier, seigneur de Coupigny, marié à Antoinette de Brimeu
- VI) David, chevalier, seigneur de Coupigny, Avion, Salau, Fouquières, mort en 1503.
- VII) Jacques, seigneur de Coupigny, chevalier d'Hersin, Fouquières, Quiévy
- VIII) Jean, chevalier, seigneur de Coupigny, mort en 1562
- IX) Jean, chevalier, seigneur de Coupigny décédé en 1584 marié à Jacqueline de Rouck en 1562

M. Théodore Delecour, secrétaire de mairie à Hersin-Coupigny a présenté au Conseil Municipal en 1922, une étude en vue d'élaborer l'écusson de la ville. Cette proposition a été adoptée.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARMES DE LA VILLE

Lecture est donnée du rapport présenté par M. Théodore Delecour, secrétaire général de la Mairie qui s'exprime ainsi :

Beaucoup de localités ont adopté des armes rappelant en souvenir l'histoire du passé, d'autres des armes parlantes, d'autres enfin, les armoiries des familles qui portaient le nom des villes ou communes où ils résidaient.

C'est ainsi que Béthune a le blason de la famille Desplanque. Saint-Pol avait d'abord pris les armes de la famille Candavesne, puis celle des Chatillon, actuellement les armes de Saint-Pol rappellent les deux familles en un écu mi-parti Candavesne (d'azur à la gerbe d'avoine d'or) mi-parti Chatillon (de gueules à trois pals de vair au chef d'or).

Il me semble que la commune pourrait faire de même en adoptant un écu mi-parti aux armes d'Hersin, mi-parti aux armes de Coupigny, ces deux localités ayant donné leur nom à deux anciennes familles des onzième et douzième siècles.

HERSIN d'hermine au croissant de sable

COUPIGNY d'azur à l'écusson d'or

Comme l'on recherche toujours à ce que les armoiries soient simples et peu compliquées, un jeu composé des deux ci-dessus serait assez harmonieux à l'œil ayant chacun au centre un attribut simple.

La croix de guerre conférée à la ville le 25 septembre 1920 serait suspendue au-dessous de l'écu.

Ces deux parties des armoiries rappelleront bien le passé de chacune des deux localités qui donnent le nom à la commune.

Lorsque l'on désigne les émaux sans y mettre les couleurs le champ de l'hermine est blanc et les mouchetures noires : on met ordinairement quatre rangées de mouchetures et deux demies en haut et en bas. Quant au croissant, on le représente par des lignes verticales et horizontales qui forment un quadrillé.

L'azur de la seconde partie est ligné horizontalement, l'or représenté par des points sur fond blanc.

Lorsque le dessin est colorié, l'hermine est argent avec mouchetures de sable au noir. L'azur est bleu et le petit écusson d'or, mais alors il est inutile de se servir de traits conventionnels.

Il n'existe pas de devises ayant été adoptées jadis par les deux vieilles familles d'Hersin et de Coupigny.

Comme les deux localités remontent à des temps déjà bien éloignés, il peut être mis sur un liston d'argent comme devise cette courte phrase : " L'une et l'autre sont d'anciennes localités " " Unus et alter antiqui vici ". Le tout entouré par deux branches de chêne.

Pour les dimensions, on adopte en héraldique les mesures suivantes :

La largeur est de sept unités ou modules sur huit de hauteur.

Les arrondissements du bas sont faits avec des arcs de cercle de un module. Le petit écusson or un peu moins du tiers de hauteur, ainsi que le croissant. La grandeur de la Croix de guerre pour être harmonisée avec l'écu serait du quart de l'écu et le ruban un peu moins.

Voici les réflexions que je dois indiquer pour être dans les règles de l'héraldique.

Le blason en couleurs sera agréable, il est simple et c'est ce qu'il faut toujours rechercher.

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance du dessin,

Adopte le projet conformément au décret du 17 mai 1809, de la circulaire ministérielle du 4 juillet 1809 et de l'ordonnance du 26 septembre 1814.

Demande qu'il plaise à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la justice de faire la remise totale des droits de sceaux attachés à l'approbation des armoiries.

Ont signé au registre les membres présents. Copie certifiée conforme. La présente a été affichée le 26 mai 1922.



M. Théodore DELECOUR,
secrétaire de mairie à Hersin Coupigny
a présenté au conseil municipal en 1922,
une étude en vue d'élaborer l'écusson
de la ville.
Cette proposition a été adoptée.